

# FREQUENTATION\* DES HEBERGEMENTS

## DE TOURISME EN 2013



Instituée en 2012, la taxe de séjour communautaire permet d'octroyer des moyens financiers supplémentaires à la politique touristique du territoire.

Elle permet également de suivre la fréquentation des hébergements de tourisme situés dans la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais dont celle de Puisseguin-Monbadon.

La commune comprend 11 hébergements: 6 chambres d'hôtes, 4 meublés de tourisme et un hôtel. Trimestriellement les logeurs reversent à la Communauté de Communes le montant de la taxe correspondant aux nombres de nuitées effectuées. Ils envoient également des états mensuels permettant d'établir des statistiques.

L'année 2013 n'étant pas terminée au moment de la rédaction de cet article, les données disponibles concernent la période 1 janvier - 30 septembre 2013, la période mai-septembre concentrant le maximum de passages et séjours touristiques.

Sur l'ensemble du Grand Saint-Emilionnais, l'occupation des sites d'hébergement a été de 26,11%, (100 % représentant la capacité d'accueil totale en termes de nuitées).

Sur le territoire de Puisseguin-Monbadon, la moyenne de l'occupation a été de 22,42%., avec : 30,84 % pour l'hôtel, 20,21% pour les chambres d'hôtes et 13,54% pour les meublés.

En conclusion, on constate que la capacité d'accueil de la commune est loin d'être saturée; les projets de développement du tourisme et en particulier de l'oenotourisme sur la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais devraient faire progresser cette activité avec les retombées économiques qu'elle entraîne.

François Eschapasse.

\* données disponibles au 26/11/13 provenant de la CDC du Grand Saint-Emilionnais